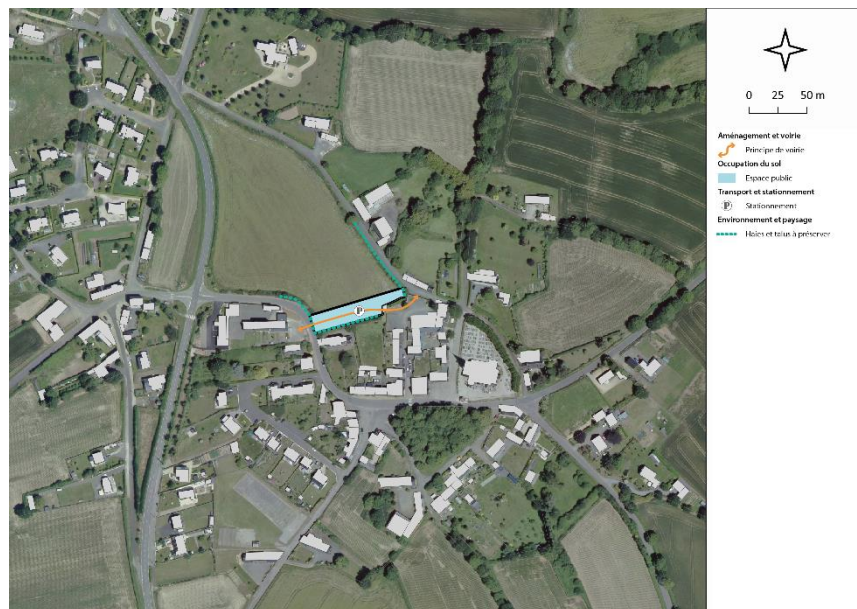


SECTEUR 2. RUE DU TRÉGOR

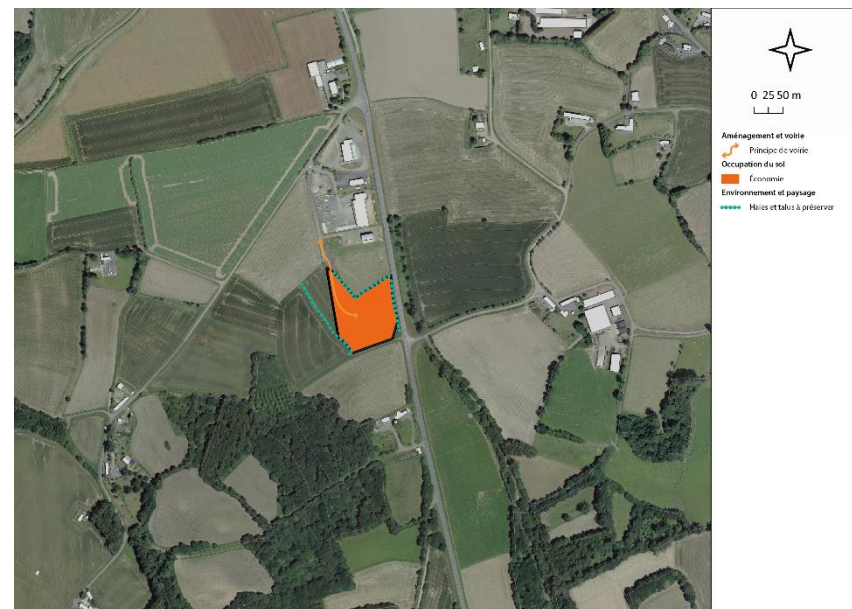


Superficie :		0,12 hectare	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
100%	Espace public	0%	Naturel

L'aménagement du site est destiné à offrir une nouvelle offre de stationnement, mais aussi à créer un accès entre les différents services et équipements existants. En termes d'accès, une vigilance particulière est portée aux aménagements sur la sortie rue du Trégor afin de garantir la sécurité.

Les haies et talus existants doivent être maintenus tant que possible.

SECTEUR 3. BERLAZ



Superficie :		1,09 hectare	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
100%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel

L'extension de la zone de Berlaz doit tenir compte de l'accès existant. Aucune connexion supplémentaire sur la départementale n'est possible.

Les haies et talus existants doivent être maintenus tant que possible.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.